

À tous les actionnaires et résidents

Fermeture-réouverture du Club-House

Dès la mise en vigueur de directives gouvernementales de la santé publique, nous avons fermé le Club-House en limitant son accès au vestibule uniquement. Cette fermeture a été bien comprise et même appréciée. Nous désirons en premier lieu vous remercier tous pour votre compréhension et collaboration.

Puisque le gouvernement du Québec et la santé publique commencent le déconfinement progressivement, nous tenons à faire une mise à jour.

Tel que signalé dans le communiqué précédent, la réouverture du Club-House, incluant les espaces l'entourant se feront progressivement, en tenant compte des critères suivants :

1. Respect des recommandations et directives de la Santé publique ;
2. Disponibilité des fournisseurs ;
3. Absence de personnel au Club-House pour faire les suivis requis (désinfection, surveillance et application des directives, etc.).

Voici maintenant la situation pour cette réouverture progressive :

Règle générale (applicable à toutes les aires du Club-House (*Vestibule ou aires extérieures*))

- Respect de la distanciation sociale de 2 mètres entre chaque personne ;
- C'est votre devoir de respecter cette règle et surtout si une autre personne est près de vous, vous devez lui demander de respecter cette règle pour votre propre sécurité ;
- **Aucun invité** n'est permis à la piscine ou ailleurs dans les aires du Club-House pendant cette période de pandémie.
- **Les diverses poignées de portes ou de clôtures** (*Accès à la piscine, quais, pétanque, etc.*) ne seront pas désinfectées. Vous devez prendre les précautions d'usage en cette période.
- SVP **s'abstenir de venir** au vestibule ou aux aires extérieures du Havre pour les résidents qui :
 - Reviennent d'un autre pays ou une région extérieure ;
 - Présentent des symptômes du COVID-19 ;
 - Sont testés positif au COVID-19.

Le Club-House

- Demeurera fermé.
- Donc, toute entrée est interdite, à moins d'y être dûment autorisée. Des frais de désinfection pourraient s'appliquer. Toutes les activités et les locations prévues pour les mois de mai, juin et juillet sont automatiquement annulées et les locataires seront remboursés.

Le vestibule

- Le hall d'entrée et les cases postales demeurent accessibles ;
- Le babillard électronique (TV) est fonctionnel pour diffusion d'information ;
- Sachez que ce vestibule est désinfecté trois (3) fois par semaine avec un produit de qualité : poignées de porte, banc, et toutes les cases postales.

La piscine

- Ouverture prévue vers le 27 mai. Selon les informations obtenues, l'eau chlorée de notre piscine est suffisante pour tuer le virus ;
- AUCUN INVITÉ. Utilisation exclusive aux résidents du Village ;
- AUCUNE CHAISE et PARASOL ne seront disponibles. Apportez votre chaise. Les bases de parasols seront laissées sur place et nous vous demandons de ne pas les déplacer, car elles indiqueront l'endroit où vous pouvez installer votre chaise ;
- Nous limiterons le nombre de baigneurs DANS la piscine à 12 personnes simultanément et la directive de la distanciation sociale devra être respectée ;

- En période d'achalandage, limitez la durée de votre baignade à 30 minutes pour favoriser l'accès à plus de personnes ;
- N'oubliez pas de laisser un couloir pour l'entrée et la sortie de la piscine près de l'escalier ;
- Pour les baigneurs faisant des longueurs de piscine, nous vous demandons de vous entendre avec les autres baigneurs pour faciliter la sécurité de tous ;
- Des activités de groupes telles que l'aqua-forme pourront être organisées avec un horaire spécifique après entente entre le Club-House et l'organisatrice du groupe.

Le SPA

- Fermé.

Les quais

- Mise à l'eau prévue pour le 16 mai ;
- Aucune chaise ne sera installée en bout de quai ;
- Respecter la distanciation de 2 mètres sur le quai.

Le terrain de pétanque

- Aucune activité de groupe ne sera organisée par le Club-House ;
- Utilisation personnelle permise en suivant les règles et directives de la santé publique ;
- La balançoire et les bancs ne devront pas être utilisés.

Autre

- Toutes les chaises et tables seront remises à l'intérieur du Club-House ;
- Les résidents voulant profiter de la terrasse pourront apporter leur propre chaise.

Nous sommes désolés de restreindre ainsi votre utilisation du Club-House, mais nous croyons qu'il est de notre bien-être à long terme de suivre les recommandations des experts de Santé publique.

Nous comptons sur votre collaboration pour l'application de ces règles temporaires. Il n'y a personne d'assigner à la surveillance et nous vous invitons à communiquer avec votre conseil d'administration au besoin.

Rencontre des présidents par Webinaire

Bien que les responsabilités du conseil d'administration se limitent à la gouvernance et à la gestion de la compagnie et du Club-House, le conseil a tout de même pris l'initiative depuis deux ans d'organiser une rencontre de concertation des présidents (ou leur représentant) des 28 syndicats formant notre Village.

Nous avons prévu une rencontre pour le début mai qui a depuis été annulée. Malgré tout, de nouvelles lois (16 et 141) ayant de grands impacts sur la gestion des syndicats de copropriété sont ou seront sous peu en vigueur, il nous a été suggéré de tenir une telle rencontre en mode virtuelle.

Citons parmi ces impacts les sujets suivants : la publication des procès-verbaux, le fonds d'auto-assurance, la conception et l'adoption avant le 13 juin 2020 d'un registre des parties privatives, etc....

Votre président recevra sous peu une invitation, les informations requises et un ordre du jour pour participer à une telle rencontre avec le logiciel ZOOM.

Le projet d'ordre du jour sera affiché sur le babillard papier du vestibule et le procès-verbal sera disponible sur notre site WWW.

Pour toute autre information, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse :

hvslb@villageliberte.net

Le conseil d'administration